

# Charte d'objectifs partagés

## Au service du développement durable, social et citoyen du territoire de Vaucluse

---

Le Département de Vaucluse reconnaît la part importante que représentent les associations du territoire dans le développement de la citoyenneté et du lien social. Les associations sont indéniablement des vecteurs de solidarité. Elles sont créatrices de richesses matérielles et immatérielles et ont un rôle essentiel d'expérimentation, d'identification, d'analyse et de portage des demandes sociales.

Par leurs actions, les associations contribuent au développement harmonieux du territoire. Elles rejoignent les efforts, portés par le Département et repris dans son schéma Vaucluse 2025-2040, destinés à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse, soutenir la structuration de territoires de proximité, contribuer à une société plus inclusive et solidaire, enfin refonder une gouvernance partenariale,

Le Département de Vaucluse et les associations œuvrent ainsi chacun à l'intérêt général et développent leurs complémentarités en respectant une éthique partenariale.

Le Département apporte ainsi, dans la mesure de ses possibilités, du cadre légal et réglementaire, son soutien aux structures associatives. Il n'attend de ce soutien aucune contrepartie directe. Les actions, projets ou activités subventionnés sont en effet initiés, définis et mis en œuvre par les associations bénéficiaires.

Le Département convient de la place et de l'utilité des associations dans le bien vivre ensemble. Les associations reconnaissent quant à elles leur rôle et l'impact de leurs contributions:

- ✓ Dans le développement de la citoyenneté, notamment :
  - En s'appliquant à promouvoir le respect des principes de non-discrimination des personnes dans l'engagement associatif ;
  - En favorisant des formes d'implication collectives ;
  - En promouvant dans l'exercice des responsabilités l'égalité participation des femmes et des hommes à la gouvernance, l'équilibre entre les générations et les milieux socioculturels.
  
- ✓ Dans le renforcement du lien social, notamment :
  - En s'efforçant de favoriser le retour de l'expérience associative auprès des jeunes générations, de leurs adhérents et des bénévoles, de publics en difficulté et notamment ceux éloignés de l'emploi.
  - En favorisant la reconnaissance des compétences acquises dans la vie associative par leurs adhérents et bénévoles ;
  - En œuvrant à la rencontre entre la volonté d'engagement des individus et le besoin de bénévoles et en privilégiant à cet effet les dispositifs qui seraient mis en place par le Département dans le cadre de parcours d'insertion
  - En menant toutes actions en faveur des personnes défavorisées et ainsi en mettant tout en œuvre pour faciliter l'accès aux actions et aux activités qu'elles proposent ;
  - En pourvoyant dans la mesure du possible au recrutement de personnes éloignées de l'emploi et en parcours d'insertion
  - En travaillant à entretenir le lien social entre les vauclusiens

Pour le Département de Vaucluse,

Maurice CHABERT

Son Président

